

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 178

présenté par  
M. Philippe-Armand Martin

-----  
**ARTICLE 19**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« , la contribution du végétal à l'amélioration de l'environnement et de la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de modifier l'article 19 pour introduire expressément dans la recherche sur le développement durable un volet sur la contribution du végétal à l'amélioration de l'environnement et les bienfaits du végétal sur la santé.

Les jardins et espaces verts permettent de réduire le stress quotidien des habitants. Des études ont ainsi mis en évidence des changements physiologiques entraînant la baisse de niveau de stress (rééquilibrage du rythme cardiaque, baisse de la pression artérielle et de la tension musculaire) à la vue immédiate de plantes. Cette diminution des symptômes physiologiques du stress se produit dans les 4 à 6 minutes qui suivent le contact visuel avec la plante (Ulrich et Simon, 1986).

Des études ont montré qu'après une intervention chirurgicale, la présence de plantes dans la chambre des patients ou la vue d'arbres par la fenêtre de la chambre des patients :

- diminue la durée de convalescence,
- diminue les problèmes post-opératoires,

- 
- diminue la fréquence et la quantité d'analgésiques requis,
  - et procure des effets positifs sur le mental des patients.

Par ailleurs, les bienfaits du végétal et du jardinage ont fait leur preuve dans le traitement de certaines pathologies (autisme, maladie d'Alzheimer) et certains troubles du comportement tels que l'hyperactivité chez l'enfant.

Les végétaux apportent aussi de nombreuses contributions à l'amélioration de l'environnement :

- en terme de captation des gaz à effet de serre par le processus naturel de photosynthèse qui permet aux végétaux de fixer du CO<sub>2</sub> tout en libérant de l'oxygène ;
- en terme de régulation de la température intérieure des bâtiments situés à proximité et donc de réduction de la consommation d'énergie par le chauffage ou la climatisation ;
- en terme d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur grâce à leur capacité à humidifier l'air et à fixer les particules fines et certains polluants ;
- en terme d'introduction et de préservation de la biodiversité en ville ;
- en terme de réduction des nuisances sonores car les surfaces végétales absorbent les sons alors que les surfaces minérales les réfléchissent et les amplifient.

Au vu de ces éléments, le végétal participe pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme de prévention des risques pour l'environnement et la santé mais aussi de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Il est donc nécessaire d'intensifier la recherche sur le végétal en la matière.